

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 24 JUIN 2025

## ADHÉRENTS PRÉSENTS

**Représentants employeurs – adhérents** Cf feuille d'émargement annexée au PV

**Représentants du collège salarié du conseil d'administration** Cf feuille d'émargement annexée au PV

**PARTICIPANTS NON ADHÉRENTS - INVITÉS** Cf feuille d'émargement annexée au PV

## INTERVENANTS A LA TABLE RONDE

Olivier RIOM, VIVOLUM

Pierre-Yves FLOC'H, association 60 000  
REBONDS

Claude BOLLORÉ, association APESA

Ann-Gaëlle PAOLILLO, médecin du travail,  
SSTRN

Ana-Sofia LECLERC, psychologue du  
travail, SSTRN

## AUTRES INVITÉS

Isabelle MARTIN, commissaire aux comptes,  
TGS

Anne SAINT-LAURENT, directrice générale,  
SSTRN

Vigrine BORDIER, directrice opérationnelle de  
la prévention, SSTRN

Rodolphe ROBERT, directeur administratif et  
financier, SSTRN

Eric PAYEN DE LA GARANDERIE, directeur  
communication, SSTRN

Hélène BRICAUD, responsable des  
instances, SSTRN

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 16h30 les membres de l'assemblée générale de l'association Service de Santé au Travail de la Région Nantaise (SSTRN) se sont réunis à la Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions, 1 rue Françoise Sagan, Saint-Herblain.

Chaque participant entre en séance, procède à l'émargement électronique et est informé qu'un lien de connexion sera transmis pendant la séance pour participer aux délibérations.

### Document mis à disposition préalablement à la réunion :

- Support de présentation
- Rapport moral, rapport d'activité 2024
- Rapport financier 2024
- Rapport spécial et rapport général du CAC

### Document projetés en séance :

« Support de présentation de la séance »

\*\*\*\*\*

M. CESBRON, président du SSTRN, ouvre la séance à 17h00 et remercie les personnes présentes.

M. DUCHESNE et M. FARIAS sont désignés scrutateurs.

Mme BRICAUD est désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

M. CESBRON énonce l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport moral du Président et rapport d'activité de l'année 2024
- Rapport financier 2024
- Rapport du Commissaire aux comptes 2024 – TGS France
- Budget 2025
- Pouvoirs pour les formalités
- Vote des résolutions
- Proclamation des résultats

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2024

*Cf rapport d'activité 2024*

M. CESBRON rappelle les 4 enjeux du projet de service 2022-2026 définis par le conseil d'administration :

- Déploiement de la réforme
- Positionnement territorial et partenarial
- Digitalisation et dématérialisation
- Renforcement de la politique RSE

Un point d'avancement des 17 objectifs du projet de service est partagé. 16 sur 17 objectifs sont engagés voire ont atteint plus de 80%.

M. CESBRON présente le rapport moral de l'année 2024. Parmi les projets structurants réalisés en 2024 :

- Mise en place de l'équipe dédiée au support digital pour les adhérents et du service « Mon Accompagnement Prévention »
- Première rencontre des préventeurs des entreprises de moins de 50 salariés
- Immobilier : validation par l'AG du rachat du centre de Sainte-Luce et de la location d'un étage supplémentaire sur le centre de Nantes Est | Acquisition d'un terrain à Saint-Philbert de Grandlieu pour la construction d'un nouveau centre | Réalisation des travaux d'agrandissement du centre de Clisson
- Obtention du Label THQSE (niveau argent) - Deuxième rapport RSE du SSTRN
- Colloque consacré aux conduites addictives en entreprise (avec le Barreau de Nantes)
- Mise en place du parcours adhérent et des priorités AMT

L'année 2024 a également été marquée par de nombreux partenariats sur le territoire, par exemple :

- FASTT : expérimentation de la visite de retour à l'emploi pour les intérimaires et actions collectives pilotes (avec le CHU)
- Participation au Forum des 30 ans de la CPME
- Obtention du Label employeur partenaire des sapeurs-pompiers
- Ligue contre le cancer : actions communes pour assurer la promotion de la charte cancer dans les entreprises
- Thalie santé : prise en charge des intermittents du spectacle sur le territoire du SSTRN
- Club House : actions pour préserver la santé mentale des travailleurs

Mme SAINT-LAURENT évoque ensuite les priorités de l'année 2025 :

- Obtenir la certification, aboutissement de l'amélioration continue
- Renforcer le service rendu à l'adhérent
- Accompagner l'évolution des métiers dans un environnement en mutation

En conclusion, 2024 est une année de de transition pour rendre accessible les services digitaux (Mon Accompagnement Prévention ; équipe client digitale...) et de préparation à la certification.

Le président, au nom de l'ensemble du conseil d'administration, tient à saluer le travail réalisé par l'ensemble des équipes au cours de l'année 2024.

Mme SAINT-LAURENT et Mme BORDIER présentent ensuite le rapport d'activité 2024.

- Nos adhérents :
  - 25 475 adhérents (structure inchangée), dont 70% avec moins de 10 salariés

HB  
f

- 306 979 salariés suivis (+4,5%)

Au travers du parcours adhérents, le SSTRN accompagne les employeurs dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail tout au long de la vie de l'entreprise.

- Prévention en entreprise :
  - 11 549 AMT (actions en milieu de travail)
  - 3 052 entreprises bénéficiaires
  - 13 465 FE (fiches d'entreprise) réalisées, soit 50% sur l'ensemble du territoire
  - 272 270 salariés couverts par une FE de moins de 4 ans
  - Sensibilisations saisonnières : 568 saisonniers sensibilisés en individuel ou collectif
- Suivi individuel :
  - 137 259 visites médicales et entretiens infirmiers (+4,7%) ; +25% de visites de suivi périodique
  - 165 318 examens complémentaires
  - 12 412 visites pour les travailleurs intérimaires (+29,5%)
- Prévention de la désinsertion professionnelle (réalisée de manière graduelle) :
  - Actions des équipes santé travail (niveau 1) :
    - 22 180 aménagements de poste (+15%)
    - 10 435 visites de pré-reprise (+9%)
    - 1 349 études de poste
    - 48 autres accompagnements (35 actions pour 14 essais encadrés, 13 rdv de liaison)
    - 805 orientations vers partenaires externes
    - 761 actions en milieu de travail en lien avec la PDP
  - Compétences du pôle ergo-psycho-social (niveau 2)
    - 976 accompagnements individuels (ergonomes, psychologues, assistantes de service social)
  - Accompagnements complexes par la cellule PDP (niveau 3)
    - 236 personnes accompagnées par la cellule PDP
  - Prévention collective
    - 130 participants à 20 sessions (ateliers TMS – RPS) + 1 atelier sur l'accompagnement à la PDP en cours de conception (sensibilisation collective, puis aide au repérage et orientation vers ressources thématiques spécifiques)
  - 2 464 sorties par l'inaptitude, soit 1,8% des salariés suivis (stabilité / situation ante-covid)
- Un accompagnement au plus près des besoins – quelques exemples :
  - Troubles musculosquelettiques | Animation gestes qui font mal : les comprendre pour les prévenir (catalogue 2025). Projet de repérage « SALTSA 1 score validé » pour les infirmiers et préparation phase 2 (SALTSA 2).
  - Risques psychosociaux | Nouveaux ateliers de sensibilisation (Harcèlement sexuel et agissements sexistes, Burn Out). Projet médiation (16 médiations en 2024).
  - Risque chimique | Ateliers risque chimique : 2 modules (« Risque chimique : de quoi parle-t-on » et « Risque chimique : s'engager en prévention »). Préparation d'un escape game.
  - Addictions | Projet de l'ARS « Création d'une consultation en tabacologie ». Atelier prévention des conduites addictives en milieu professionnel (catalogue 2025).
  - Veille épidémiologique | Tableaux de bord épidémiologiques pour chaque médecin du travail. Accompagnement à la saisie. Evolution des pratiques (identitovigilance). Création du réseau sentinelles.
- Ateliers, sensibilisations, information :
  - 1 374 participants aux actions collectives ; 533 adhérents bénéficiaires (+4%)
  - 172 sessions d'ateliers et réunions d'informations (50% en format ludique)
  - Des messages accessibles par différents canaux : 560 830 pages lues (site internet) (+9%), 300 704 visiteurs uniques (site internet) (+47%), 2 028 422 messages vus sur les réseaux sociaux qui ciblent notamment les messages de prévention pour les jeunes générations en activité (+343%).

Mme SAINT-LAURENT partage ensuite les implantations sur le territoire nantais et la répartition des 394 collaborateurs du SSTRN.

Le SSTRN propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 une offre spécifique dédiée aux travailleurs indépendants, jusqu'alors exclus du champ de compétences des SPSTI. Le travailleur indépendant qui en fait la demande entre dans un parcours d'accompagnement prévoyant suivi individuel, éventuelle visite de son lieu de travail et accès aux actions collectives de prévention.

En réponse aux questions de l'assemblée, Mme SAINT-LAURENT ajoute que la veille épidémiologique réalisée au sein du SSTRN permet d'analyser les liens entre les expositions professionnelles et l'état de santé des travailleurs et de mieux comprendre les facteurs de risque associés à certaines maladies. Le Dr LESOT, médecin référent épidémiologie, accompagne les équipes santé travail pour orienter au mieux leurs actions de prévention.

Le SSTRN participe également à des enquêtes régionales et nationales (EVREST, SUMER...) dont les résultats permettent d'orienter les actions de veille épidémiologique ; la communication est à améliorer sur le sujet.

Les données AT-MP sont produites tous les ans par la branche AT-MP de la CARSAT.

L'objectif du SSTRN est d'aboutir à un plan de prévention après avoir une analyse du portefeuille des adhérents, permettant d'orienter les actions de prévention par secteur.

Les médecins du travail réalisent un rapport annuel pour les entreprises de plus de 300 salariés (cadre réglementaire) sur les données de santé des salariés suivis.

La cellule PDP peut accompagner les salariés sur le volet RQTH. Les professionnels de santé, en particulier les psychologues de travail, accompagnent l'employeur dans l'insertion des salariés porteurs de handicap dans le collectif de travail.

Les équipes santé travail ont un rôle d'analyse, de conseil et de repérage du risque, puis d'orientation vers la cellule PDP du SSTRN et/ou les partenaires extérieurs, de maintien en emploi notamment.

## RAPPORT FINANCIER 2024

M. ROBERT présente le rapport financier 2024.

Catégorie comptable	2024	2023	Var. 24-23	Var. 24-23 %	Commentaires
1 - Autres produits d'exploitation	712 K€	240 K€	471 K€	196,13%	Rep. prov. Clients + profits / ant. = 554 K€ Maj Tarif cotis. + 4,20% - visites - 5,50 €
1 - Ressources	38 345 K€	37 768 K€	577 K€	1,53%	
<b>TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 057 K€</b>	<b>38 008 K€</b>	<b>1 049 K€</b>	<b>2,76%</b>	
2 - Charges de personnel	20 406 K€	19 382 K€	1 024 K€	5,28%	+102 K€ de rbst prévoyance (Produit)
3 - Charges sociales	8 547 K€	8 272 K€	275 K€	3,32%	
<b>MASSE SALARIALE CHARGÉE</b>	<b>28 952 K€</b>	<b>27 654 K€</b>	<b>1 298 K€</b>	<b>4,69%</b>	<b>BUDGET RH</b>
4 - Services extérieurs	6 460 K€	6 336 K€	124 K€	1,96%	Casques TELELORA 50 K€ Frais d'actes 2024 = 313 K€ vs 2023 = 118 K€
5 - Fournitures consommables	518 K€	398 K€	120 K€	30,12%	
6 - Impôts et taxes	1 180 K€	960 K€	220 K€	22,97%	
7 - Autres charges d'exploitation	1 996 K€	2 060 K€	-63 K€	-3,07%	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>39 107 K€</b>	<b>37 407 K€</b>	<b>1 700 K€</b>	<b>4,54%</b>	
8 - Charges financières	24 K€	7 K€	17 K€	235,95%	Intérêts sur emprunts Saint Luce Gestion de trésorerie et placements
8 - Produits financiers	234 K€	169 K€	66 K€	39,05%	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>211 K€</b>	<b>162 K€</b>	<b>49 K€</b>	<b>30,48%</b>	
9 - Charges exceptionnelles	4 K€	200 K€	-196 K€	-98,08%	Nettoyage effectué en 2023 (amort 50 ans)
9 - Produits exceptionnels	0 K€	0 K€	0 K€		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-4 K€</b>	<b>-200 K€</b>	<b>196 K€</b>	<b>-98,08%</b>	
Participation des salariés	0 K€	0 K€	0 K€		
Impôt sur les sociétés	0 K€	0 K€	0 K€		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>157 K€</b>	<b>562 K€</b>	<b>-406 K€</b>	<b>-72,11%</b>	

CAF	999 K€	2 199 K€
-----	--------	----------

- Ressources : +1,53% vs comptes 2023 (en raison de l'évolution de la tarification : +4,20% pour les cotisations et - 5,50€ pour les visites).
- Charges de personnel : +5,28% vs comptes 2023 | Charges sociales : +3,32% (écart relatif au remboursement de prévoyance).
- Charges exceptionnelles : -98% vs comptes 2023 (nettoyage effectué en 2023).
- Résultat net : 157 k€ ; résultat pluriannuel à l'équilibre.
- Trésorerie 2022-2024 : point bas en janvier (3,5M€ en 01/2024).

HB  
f

- Diminution significative des créances clients grâce à un recouvrement intensifié en 2024.

Bilan 2024 :

- Faits marquants sur l'actif : diminution des créances clients (-22%) ; augmentation de la trésorerie (+55%) par l'anticipation de la facturation et du recouvrement et augmentation des immobilisations (dépôt de garantie Siège).
- Faits marquants sur le passif : augmentation des dettes financières (Emprunt Sainte-Luce) et des capitaux propres (résultat).

L'assemblée n'a pas de question.

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2024

*Cf rapport général et rapport spécial 2024*

Mme MARTIN, chargée de mission (cabinet TGS France), évoque les deux rapports établis pour l'année 2024 : le rapport général et le rapport spécial.

Aux termes du rapport général, les éléments collectés sont suffisants et appropriés. Mme MARTIN certifie sans réserve que les comptes 2024 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Aux termes du rapport spécial, trois conventions règlementées ont été conclues entre des membres du conseil d'administration et l'association au cours de l'exercice 2024 :

- La première concerne une commande de produits (saumon) auprès de la société Atlantique Saumon Fumé, au sein de laquelle M. FARIAS, administrateur, est associé (pour un montant de 202,07€ TTC) ;
- La seconde concerne la prestation informatique fournie dans le cadre du projet Télélora par la société SYD, au sein de laquelle M. DUCHESNE, administrateur, est associé (pour un montant de 215 584,17 € TTC) ;
- La troisième concerne l'indemnité mensuelle versée au président M. CESBRON d'un demi-SMIC mensuel brut, plus les charges sociales (conformément aux statuts et à la décision du conseil d'administration du 15 février 2018), M. CESBRON a perçu une indemnité brute de 10 636,40 € plus charges sociales pour 12 mois.

L'assemblée n'a pas de question.

---

## BUDGET 2025

M. ROBERT présente le budget 2025 :

BUDGET 2025	Total	Total	Total			
Catégorie comptable	2023 - Réalisé	2024 - Estimé	2025 - Budget	Vs. Est. 2024	Vs. Est. 2024 %	Commentaires
1 - Autres produits d'exploitation	240,3K€	85,4K€	100,0K€	14,6K€	17,14%	
1 - Ressources	37 767,9K€	38 728,8K€	39 241,3K€	512,5K€	1,32%	
Cotisation / per capita	28 623,3K€	30 529,7K€	30 901,0K€	371,3K€	1,22%	
Cotisation / masse salariale	600,4K€	133,1K€	0,0K€	-133,1K€	-100,00%	
Embauche	6 442,9K€	6 256,1K€	6 433,2K€	177,1K€	2,83%	
Interim fac	1 151,3K€	915,4K€	900,0K€	-15,4K€	-1,68%	
Absences	794,0K€	778,3K€	835,1K€	56,8K€	7,30%	
Droits entrée	35,6K€	37,0K€	36,0K€	-1,0K€	-2,81%	
Divers	110,3K€	79,2K€	136,0K€	56,8K€	71,73%	
<b>TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION</b>	<b>38 008,2K€</b>	<b>38 814,2K€</b>	<b>39 341,3K€</b>	<b>527,1K€</b>	<b>1,36%</b>	
2 - Charges de personnel	19 382,0K€	20 657,2K€	21 302,5K€	645,2K€	3,12%	
3 - Charges sociales	8 272,1K€	9 017,2K€	9 166,9K€	149,7K€	1,66%	
<b>MASSE SALARIALE CHARGEE</b>	<b>27 654,2K€</b>	<b>29 674,4K€</b>	<b>30 469,3K€</b>	<b>794,9K€</b>	<b>2,68%</b>	
4 - Services extérieurs	6 335,9K€	6 242,6K€	5 886,9K€	-355,7K€	-5,70%	
5 - Fournitures consommables	398,0K€	428,0K€	364,8K€	-63,2K€	-14,77%	
6 - Impôts et taxes	959,5K€	861,0K€	862,4K€	1,4K€	0,17%	
7 - Autres charges d'exploitation	2 059,6K€	1 658,6K€	1 885,8K€	227,1K€	13,69%	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>37 407,3K€</b>	<b>38 864,6K€</b>	<b>39 469,1K€</b>	<b>604,6K€</b>	<b>1,56%</b>	
8 - Charges financières	7,0K€	24,1K€	78,0K€	53,9K€	223,87%	
8 - Produits financiers	168,6K€	201,4K€	220,0K€	18,6K€	9,25%	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>161,5K€</b>	<b>177,3K€</b>	<b>142,0K€</b>	<b>-35,3K€</b>	<b>-19,90%</b>	
9 - Charges exceptionnelles	200,1K€	8,8K€	0,0K€	-8,8K€	-100,00%	
9 - Produits exceptionnels	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-200,1K€</b>	<b>-8,8K€</b>	<b>0,0K€</b>	<b>8,8K€</b>	<b>-100,00%</b>	
Participation des salariés	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€		
Impôt sur les sociétés	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>562,4K€</b>	<b>118,1K€</b>	<b>14,2K€</b>	<b>-103,9K€</b>	<b>-88,00%</b>	

- Résultat net : 14,2 k€
- Résultat exceptionnel : 0
- Résultat financier 2024 : 142 k€

M. ROBERT rappelle l'évolution de la grille tarifaire au 01/01/2023 compte tenu de l'obligation légale du « per capita ». Il partage les tarifs 2025 (déjà votés en décembre 2024) :

- Cotisation de base : 122,16 € HT par salarié présent dans l'entreprise au 31/12 de l'année précédente
  - remise de 25% (soit 90,26 € HT par salarié) < 15 salariés
  - remise de 15% (soit 102,30 € HT par salarié) 15 à 49 salariés
  - remise de 10% (soit 108,32 € HT par salarié) 50 à 199 salariés
  - le tarif de base (soit 122,16 € HT par salarié) ≥ 200 salariés
- Visites (première prise en charge) : 110 € HT
- Absences aux visites : 70 € HT
- Sensibilisation travailleur saisonnier : 40 € HT
- Offre spécifique (ensemble de l'offre pour un an) 110 € HT. Cette offre est destinée aux travailleurs indépendants et inclut une visite bilan, l'accès à l'ensemble des actions collectives, une éventuelle AMT. Une seule offre spécifique a été conclue depuis la mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Evolution en application du RGF (cf art. 9-1) : indexation partielle sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale

M. CESBRON ajoute que cette grille tarifaire avec des remises en faveur des petites entreprises devra peut-être être révisée, pour se conformer au cadre réglementaire, trop strict.

En réponse aux questions de l'assemblée concernant le mode de calcul de cotisation des structures relevant de l'insertion par l'activité économique, M. CESBRON et Mme SAINT-LAURENT précisent avoir interpellé la DREETS afin d'étudier la possibilité d'un traitement différencié, voire de faire évoluer le cadre réglementaire. Depuis le passage au per capita, la cotisation moyenne a augmenté et l'application stricte d'une facturation liée à l'effectif entraîne pour ces structures un triplement de leur cotisation annuelle, car elles ont pour caractéristique principale un effectif à 90% de contrat court (légalement limité à 2 ans) amenant à un turn over annuel supérieur à 50% des salariés en insertion.

Ce sujet sera évoqué au prochain conseil d'administration. Il doit également être remonté au niveau national.

Le SSTRN a poursuivi aussi longtemps que possible la facturation à la masse salariale. Le conseil sera vigilant à la recherche de solutions pour ces structures particulières.

-----

HB  
f

## VOTE DES RÉSOLUTIONS ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Mme SAINT-LAURENT énonce les résolutions.

Les membres de l'assemblée générale sont invités à exprimer leur vote sur les résolutions préalablement énoncées.  
Les deux scrutateurs veillent au bon déroulement du vote réalisé en séance sur une plateforme dématérialisée et sécurisée.

### AGO - Résolution n° 1 - Approbation des rapports moral et d'activité 2024 - **Adoptée**

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport d'activité 2024, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion de l'activité de l'association pour l'exercice 2024.

Favorables	Contres	Abstentions
6 554	0	0

### AGO - Résolution n° 2 - Approbation des comptes 2024 - **Adoptée**

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion financière de l'association pour l'exercice 2024.

Favorables	Contres	Abstentions
6 554	0	0

### AGO - Résolution n° 3 - Affectation du résultat 2024 - **Adoptée**

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir approuvé les comptes 2024 présentant un résultat de 156 854€, décide de l'affecter en report à nouveau dans son intégralité.

Favorables	Contres	Abstentions
6 554	0	0

### AGO - Résolution n° 4 - Budget 2025 - **Adoptée**

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation du budget 2025 et l'application du RGF pour l'évolution de la cotisation annuelle 2025, approuve lesdits éléments.

Favorables	Contres	Abstentions
6 513	41	0

### AGO - Résolution n° 5 - Pouvoirs au Président - **Adoptée**

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal de l'AGO en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

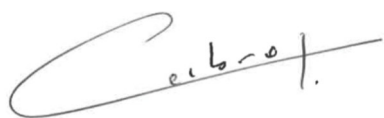
Favorables	Contres	Abstentions
6 540	0	14

Le procès-verbal d'ouverture-clôture et résultats des votes est joint au présent procès-verbal. Le support de présentation est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Aucune autre question n'étant posée, M. CESBRON remercie les participants de l'assemblée de leur présence et lève la séance à 19h45.

M. Jean CESBRON  
Président de séance

Mme Hélène BRICAUD  
Secrétaire de séance



**Annexes** : Support de présentation, Rapports 2024, Résultats des votes, Emargement électronique.

HB

